

Conditions générales d'accueil et de participation aux ateliers scientifiques d'A casa di e Scenze

Accueil de l'enfant

- L'enfant inscrit devra être obligatoirement accompagné d'un représentant légal à A casa di e Scenze pour être pris en charge par son personnel :
 - o Il devra se présenter au minimum 5 minutes avant le début de l'atelier ;
 - Un représentant légal devra se présenter 5 minutes avant la fin de l'atelier à A Casa di e Scenze;

Participation aux ateliers

- L'animateur responsable de l'atelier veillera au bon déroulement de son activité et fera respecter les règles d'A Casa di e Scenze ;
- Les enfants se désinfecteront les mains (gel hydro alcoolique) avant et après l'activité
- Il est interdit de manger dans les locaux d'A casa di e Scenze;
- Les enfants pourront apporter une gourde ou une bouteille d'eau qu'ils veilleront à ne pas partager.

Absence et respect des conditions générales

- Une seule absence justifiée (présentation d'un certificat médical) sera admise.
 - Au-delà l'enfant sera radié de la liste des inscrits pour l'atelier en cours. Il ne sera pas non plus autorisé à s'inscrire pour d'autres ateliers durant le semestre en cours.
- Si un manquement aux conditions de participation et d'accueil est constaté par l'animateur de l'atelier ou par le personnel d'A casa di e Scenze, le représentant légal de l'enfant sera contacté pour déterminer ensemble les suites à donner à la participation de l'enfant à l'atelier.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'accueil et de participation aux ateliers scientifiques d'A casa di e Scenze.

A Bastia, le Nom et signature